

RAPPORT

FAIT A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Par la Commission spéciale chargée de l'examen du projet d'un
CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM.

MESSIEURS,

La commission que vous avez nommée pour examiner le projet d'un *Corpus inscriptionum semiticarum*, qui vous a été soumis par quatre de nos confrères, a délibéré successivement : 1^o sur l'utilité de l'entreprise ; 2^o sur le plan de l'ouvrage ; 3^o sur les voies et moyens d'exécution.

I.

En ce qui concerne l'utilité du projet, votre commission a été unanime pour la reconnaître. Par sa domination dans une partie de l'Afrique ; par ses relations scientifiques avec l'Egypte, la Syrie, la Grèce, par les nombreux monuments d'écriture sémitique qu'elle possède déjà dans ses musées ; par les missions ou voyages que des savants français ont récemment accomplis ; par les études suivies qui, depuis quelques années, ont été faites chez nous des monuments écrits de l'Orient sémitique, la France semble désignée pour donner un tel recueil au monde savant. Un tel recueil, d'un autre côté, doit être mis au-dessus des causes d'interruption qui frappent toutes les œuvres individuelles ; il doit être confié à une Compagnie savante ayant des traditions et de la continuité. La Compagnie qui a possédé dans son sein l'illustre fondateur de ces études, l'abbé Barthélemy, est pour cela naturellement désignée.

II.

En ce qui concerne le plan de l'ouvrage, votre commission a pensé que le recueil devait contenir tous les textes anciens en langues sémitiques, écrits en caractères sémitiques. L'écriture serait ainsi la loi du recueil et en constituerait l'unité. Ni les

inscriptions cunéiformes, ni les inscriptions chypriotes, ni les inscriptions libyques (berbères, touaregs), ni les inscriptions de l'Asie Mineure (lyciennes, phrygiennes, etc.), ni les restes d'ancienne écriture zende, pehlie, arienne, ne devraient, d'après ce principe, être admises dans l'ouvrage. En ce qui concerne les inscriptions cunéiformes, votre commission pense, en effet, qu'il est mieux de les réserver pour un autre recueil. Ces inscriptions composent à elles seules un vaste ensemble et forment une spécialité scientifique tout à fait à part. Peut-être, au contraire, une dérogation à la loi du recueil devra-t-elle être faite pour les inscriptions chypriotes, libyques, lyciennes, pamphyliennes, etc. Les rédacteurs des *Corpus* grec, latin, égyptien, assyrien, excluront certainement les textes de ce genre; ces textes n'ont d'ailleurs ni assez d'unité pour former un recueil d'ensemble, ni assez d'importance pour former de petits recueils distincts. Il nous semble que c'est à la suite du *Corpus* sémitique, dans un appendice, qu'ils trouveront leur place la plus justifiée.

La limite de temps qu'il convient d'assigner au recueil ne saurait être fixée avec une précision absolue. Le *Corpus* en question devra sans doute être réservé aux textes anciens; il ne contiendra pas les innombrables textes arabes, hébreux, syriaques du moyen âge ou de ces derniers siècles. L'islamisme, dans un sens général, sera la date à laquelle il faudra s'arrêter, l'islamisme marquant dans l'histoire des peuples, des langues et des écritures sémitiques une époque tout à fait tranchée. Une telle date, cependant, ne devra pas être prise trop à la rigueur. Les monuments de l'écriture mendaïte sont tous postérieurs à l'hégire, et cependant ils ne sauraient être omis dans un tableau de la paléographie sémitique. Les plus anciens manuscrits hébreux et beaucoup d'inscriptions hébraïques postérieures à Mahomet devront être pris en considération. On en peut dire autant des inscriptions éthiopiennes et de quelques spécimens d'écriture syriaque. Enfin, les monuments arabes des premiers temps de l'hégire (monnaies, tessères, manuscrits d'Asselin, papyrus, etc.) ont un si grand intérêt pour la paléographie et se rattachent d'une façon si directe à l'épigraphie du Hauran, du Sinäï, de l'Irak, qu'on ne saurait les négliger dans un

ouvrage qui se propose de donner tous les documents pour l'histoire de l'alphabet sémitique. Nous pensons qu'il ne faudrait s'arrêter qu'au moment où l'épigraphie et la numismatique arabes, par la fixation définitive de l'écriture coufique, arrivent à une forme en quelque sorte classique et arrêtée. En d'autres termes, nous croyons qu'ici encore il faudrait procéder par exclusion et ne mettre dans le recueil que ce qui n'est ni l'épigraphie arabe proprement dite, ni l'épigraphie assez uniforme des Juifs et des Syriens du moyen âge.

Quant à la nature des textes qu'il conviendrait d'admettre dans le recueil, votre commission croit qu'il faudrait suivre la règle la plus large et donner place : 1° aux inscriptions proprement dites ; 2° aux pierres gravées ; 3° aux monnaies, en donnant toutes les variétés de légendes, mais non les variétés de types ; 4° aux papyrus. Dans la philologie grecque et latine, les recueils épigraphiques, les ouvrages de numismatique, la publication des papyrus, sont distingués à bon droit. Dans les études de paléographie sémitique, vu le nombre relativement restreint des monuments, tous les textes, de quelque nature qu'ils soient, doivent être réunis et rapprochés.

Pour les manuscrits, il est clair que des règles à part sont commandées. Lorsqu'il s'agit des inscriptions, des pierres gravées, des monnaies, des papyrus, aucun choix parmi les textes ne peut être fait. Tous les monuments doivent être publiés et publiés intégralement. Quant aux manuscrits, il ne peut être question ni de publier tous ceux qui sont d'une bonne antiquité, ni, en supposant qu'on fasse un choix, de reproduire d'un bout à l'autre ceux que l'on aurait choisis. D'un autre côté, l'ouvrage que nous concevons, aspirant à présenter tous les matériaux pour l'histoire de l'écriture sémitique, ne saurait omettre des documents aussi importants que certains manuscrits syriaques, les manuscrits arabes d'Asselin, quelques manuscrits samaritains et même hébreux. — Il semble qu'en présentant, dans l'introduction de chaque livre, ou dans des *excursus* à la suite, des spécimens des plus anciens manuscrits, on satisferait à ces nécessités opposées. Le lecteur aurait sous les yeux tous les rapprochements utiles, et la loi générale de l'ouvrage qui

est, selon l'usage des recueils épigraphiques, de ne faire aucune exclusion parmi les textes à publier, serait inviolablement maintenue.

Les divisions de l'ouvrage seraient celles de la paléographie sémitique elle-même. La géographie fournirait les sous-divisions. Voici un tableau provisoire qui peut donner une idée de la manière dont ces différentes divisions pourraient être coordonnées entre elles.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

exposant le plan de l'ouvrage et déterminant les limites du sujet.

LIVRE I^{er}. — INSCRIPTIONS PHÉNICIENNES, PUNIQUES ET NÉO-PUNIQUES.

CHAPITRE PREMIER. *Phénicie.*

Inscriptions de Sidon, d'Oumm-el-Awamid. Monnaies de la Phénicie.

CHAPITRE II. *Chypre.*

Inscriptions de Cittium, de Larnax Lapithou. Monnaies de Cittium et Marium.

CHAPITRE III. *Égypte.*

Inscriptions d'Ipsamboul, d'Abydos, etc.

CHAPITRE IV. *Asie Mineure.*

Inscription bilingue de Limyra (peut-être araméenne).

CHAPITRE V. *Athènes.*

Inscriptions.

CHAPITRE VI. *Carthage et Afrique.*

A subdiviser par localités. Inscriptions néo-puniques. Monnaies.

CHAPITRE VII. *Sicile et îles voisines.*

Inscriptions. Monnaies.

CHAPITRE VIII. *Malte.*

Inscriptions. Monnaies.

CHAPITRE IX. *Sardaigne.*

Inscriptions. Pierres gravées.

CHAPITRE X. *Marseille.*

Inscription unique.

CHAPITRE XI. *Espagne.*

Monnaies.

CHAPITRE XII.

Pierres gravées de provenance incertaine.

LIVRE II. — INSCRIPTIONS JUIVES.

CHAPITRE PREMIER. *Palestine.*

Inscriptions de Jérusalem, des synagogues de Galilée. Monnaies.

CHAPITRE II. *Crimée.*

Inscriptions funéraires.

CHAPITRE III. *Rome et Italie.*

Inscriptions funéraires.

CHAPITRE IV. *Espagne et Gaule.*

Inscriptions funéraires.

CHAPITRE V.

Pierres gravées.

CHAPITRE VI.

Inscriptions samaritaines.

*EXCURSUS*contenant des *fac-simile* d'anciens manuscrits hébreux et samaritains.

LIVRE III. — INSCRIPTIONS ARAMÉENNES PROPREMENT DITES.

CHAPITRE PREMIER. *Assyrie.*

Briques avec inscriptions en caractères cunéiformes et en caractères sémitiques ; poids avec inscriptions ; pierres gravées ; plats de Babylone (d'origine juive) avec inscriptions.

CHAPITRE II. *Égypte.*

Inscriptions. Papyrus.

CHAPITRE III. *Asie Mineure.*

Monnaies de Cilicie et de Cappadoce.

LIVRE IV. — INSCRIPTIONS PALMYRÉNIENNES.

CHAPITRE PREMIER. *Palmyre.*

Inscriptions, terres cuites, etc.

CHAPITRE II. *Rome.*

Inscriptions.

CHAPITRE III. *Afrique*

Inscriptions de soldats palmyréniens.

LIVRE V. — INSCRIPTIONS NABATÉENNES.

CHAPITRE PREMIER. *Hauran et Petra.*

Inscriptions. Monnaies des rois.

CHAPITRE II. *Mont Sinâï.*

Inscriptions.

LIVRE VI. — INSCRIPTIONS SYRIAQUES.

CHAPITRE PREMIER.

Inscriptions en estranghelo. Monnaies des rois d'Édesse.

CHAPITRE II.

Monnaies de la Characène.

EXCURSUS

contenant des spécimens de paléographie : manuscrits estranghelo du Musée britannique, etc..

LIVRE VII. — INSCRIPTIONS MENDAÏTES.

CHAPITRE PREMIER.

Inscriptions d'Abou-Shadr, etc..

EXCURSUS

contenant des spécimens de manuscrits.

LIVRE VIII. — INSCRIPTIONS ARABES PRIMITIVES.

CHAPITRE PREMIER.

Inscription bilingue du Ledja; inscription de la Koubbet-es-Sakhras, etc. *Fac-simile* des plus anciennes monnaies musulmanes, tessères en verre, etc,

CHAPITRE II.

Diplômes sur papyrus.

EXCURSUS.

Contenant des spécimens des plus anciens manuscrits arabes.

LIVRE IX. — INSCRIPTIONS HIMYARITES.

CHAPITRE PREMIER.

Inscriptions de l'Yémen.

CHAPITRE I.

Inscriptions himyarites de l'Abyssinie.

CHAPITRE III.

Inscriptions du Safa.

CHAPITRE IV.

Monnaies.

LIVRE X. — INSCRIPTIONS ÉTHIOPIENNES.

CHAPITRE PREMIER.

Inscriptions.

CHAPITRE II.

Monnaies.

EXCURSUS

Contenant des spécimens de manuscrits.

APPENDICE.

Inscriptions lyciennes.

Inscriptions de Xanthe, de Myra, etc. Monnaies.

Inscriptions pamphyliennes.

Inscriptions et monnaies.

Inscriptions phrygiennes.

Inscriptions.

Inscriptions chypriotes.

Inscriptions de Paphos, de Soli, d'Amathonte. Table de bronze de Dali. Monnaies.

Inscriptions berbères.

Inscriptions de Tougga. Inscriptions sur les rochers, etc.

On s'appliquerait avant tout à donner la représentation la plus exacte possible de chaque monument. Pour cela, les récentes in-

ventions par lesquelles on a cherché à assujettir la photographie aux procédés de la typographie devront être employées. Diverses enquêtes qui ont déjà été faites à ce sujet par votre Commission donnent l'espoir qu'on pourra concilier sur ce point important les exigences de l'économie et le besoin qu'a la science de reproductions où n'intervienne la main d'aucun dessinateur ni d'aucun graveur. Dans les limites du possible, toute interprétation personnelle dans la reproduction de tels monuments doit être évitée. Il est permis d'espérer que les représentations en fac-simile pourront, sans exception, être insérées dans le reste de l'ouvrage, en d'autres termes, qu'on pourra éviter de constituer un atlas de planches distinct du texte. Un format analogue à celui des *Inscriptions de l'Algérie* de M. Léon Renier, ou du *Corpus inscriptionum latinarum* de l'Académie de Berlin, suffirait, ce semble, pour obtenir ce résultat. Une feuille double sur onglet pourrait être affectée aux plus grands monuments.

Après la reproduction, le plus souvent en *fac-simile*, du monument, on donnerait la transcription en caractères typographiques (hébreux, arabes ou syriaques), une traduction où l'on distinguerait soigneusement ce qui est certain, probable, douteux. Sur les passages douteux, on énumérerait les différentes opinions. Pour chaque monument, on donnerait l'histoire succincte de sa découverte, de son interprétation, une bibliographie aussi complète que possible de tous les écrits où il en a été traité. En tête de chaque livre, il y aurait une introduction paléographique et historique.

En ce qui concerne la langue dans laquelle il conviendra de rédiger le recueil, votre Commission a pensé que le latin aurait l'avantage d'offrir un langage scientifique concis, exact, fixé jusque dans ses moindres formules, excluant toute couleur personnelle dans le style, prévenant la tentation des développements étrangers au plan strict de l'ouvrage. Les grands recueils du même genre qui se publient à l'étranger sont écrits en latin. L'ouvrage que nous vous proposons ne devant servir qu'aux personnes d'une instruction étendue, nous croyons que l'emploi de cette langue ne risquera

d'écarter aucun des lecteurs auxquels le livre pourra être utile.

III.

Quant au mode d'exécution, la Commission a pensé que la rédaction de l'ouvrage devait être confiée à une commission de six personnes choisies par vous dans votre sein. Il lui a paru que, pour une telle entreprise, la perfection du travail est préférable au désir, bien légitime du reste, de voir paraître promptement quelque fruit de ce travail. L'exécution de la plupart des reproductions de monuments, un vaste dépouillement des collections orientales, philologiques, archéologiques, précéderont nécessairement toute publication. Au système des livraisons successives, qui eût entraîné de nombreux *addenda*, votre Commission a préféré le système de publication par tomes. Du reste, sur ce point, comme sur bien d'autres, l'expérience enseignera la règle qui aura le plus d'avantages et le moins d'inconvénients.

Il nous est difficile, dans l'état présent de la question, de vous offrir un devis rigoureux. Bien que le contenu de l'ouvrage soit déjà mesuré pour nous avec exactitude, le nombre des volumes et les frais dépendront de l'étendue des notices, de la capacité des tomes, du caractère plus ou moins compacte, des modes de reproduction qui seront adoptés. Que l'Académie, néanmoins, ne craigne pas de se voir entraînée dans une publication en quelque sorte indéfinie. Quoique très-variée, l'épigraphie sémitique est malheureusement assez bornée. Des chiffres seraient ici peu instructifs, les textes étant d'une étendue très-inégale et devant entraîner des développements plus inégaux encore. En choisissant un format et une justification convenables, il ne serait pas impossible de faire tenir tout l'ouvrage en deux volumes. Jamais, en tout cas, le recueil que nous vous proposons n'atteindra à beaucoup près les proportions des recueils d'inscriptions grecques, latines ou chrétiennes, même dans le cas de découvertes inattendues, que vous êtes les premiers à désirer.

Reste un point essentiel, celui des ressources financières.

M. le secrétaire perpétuel, Messieurs, a singulièrement facilité cette partie de notre tâche en portant la question devant M. le ministre de l'instruction publique, qui a bien voulu accueillir avec faveur une première ouverture. Nous avons l'espoir fondé que le recueil qu'il s'agit d'entreprendre sera officiellement classé parmi les travaux dont l'Académie est chargée, et qu'une annuité régulière y sera affectée.

En un mot, Messieurs, il nous a semblé, après un mûr examen, que l'exécution du projet qui vous a été soumis est possible. Comme, d'un autre côté, il est éminemment utile à la science et doit contribuer à l'honneur de notre Compagnie, nous n'hésitons pas à vous en proposer l'adoption. Pour résumer l'état présent de l'affaire en articles susceptibles d'être votés, nous vous demandons : 1° d'adopter en principe le projet que nous venons de vous exposer ; 2° de nommer une commission chargée de rassembler les matériaux et de préparer la publication ; 3° de donner à votre secrétaire perpétuel les pouvoirs nécessaires pour suivre les démarches qui peuvent assurer l'exécution de l'ouvrage. La commission que vous nommerez réglera plus tard et vous soumettra les points qu'il n'est pas opportun pour le moment de discuter en détail.

*Signé : DE SAULCY, J. MOHL, VICOMTE E. DE ROUGÉ, DE SLANE,
W.-H. WADDINGTON, membres, E. RENAN, rapporteur
de la Commission ;*

DE LONGPÉRIER, président ;

L. RENIER, vice-président de l'Académie ;

GUIGNIAUT, secrétaire perpétuel.

L'Académie, après en avoir délibéré dans trois séances consécutives, a adopté, le 17 avril, les conclusions de ce Rapport, qui sera imprimé et distribué.

Certifié conforme,

Le Secrétaire perpétuel,

GUIGNIAUT.